

Département de la Savoie  
République Française

**Délibération numéro 2023 - 125**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 04 octobre 2023**

*L'an deux mille vingt-trois, le 04 octobre à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON*

*La convocation a été envoyée en date du 28 septembre 2023.*

**Présents :** Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

**Absents :** Roland AVENIERE, Natacha BRENIER, Christian CHIALE, Agnès BALZER, Humberto FERNANDES, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Laure MAURETTE, Denise MELOT, Maryvonne ROBIN.

**Procurations :** Natacha BRENIER à Erica SANDFORD  
Humberto FERNANDES à Yann CHABOISSIER  
Laure MAURETTE à Jean-Claude RAFFIN  
Denise MELOT à Jérémy TRACQ  
Maryvonne ROBIN à François CHEMIN

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de pouvoirs : 05

Nombre de votants : 24

Monsieur Eric FELISIAK a été désigné secrétaire de séance.

---

**Objet : Réalisation d'une chaufferie biomasse et son réseau de chaleur à Val-Cenis  
Lanslebourg**  
**- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre**

Monsieur François CHEMIN, Vice-président et Président de la Commission d'analyse des offres, rappelle à l'assemblée le projet de réalisation d'une chaufferie biomasse et son réseau de chaleur alimentant le bâtiment antenne de la CCHMV de Val-Cenis Lanslebourg, le centre de secours et l'espace Val-Cenis Vanoise (propriété de la commune de Val-Cenis).

Afin de mener à bien l'opération et accompagner la CCHMV, une consultation a été lancée dans le cadre d'une prestation globale de maîtrise d'œuvre.

Il rappelle que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 412.000,00 € HT.

La Commission d'analyse des offres s'est réunie à deux reprises pour donner son avis sur le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.

La Commission propose d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement suivant :

- o Groupement **ATELIER ANKHA / OTEIS** pour un montant total de **64.400,00 € HT** décomposé comme suit :
  - Tranche ferme : 20.900,00 € HT (forfait définitif)
  - Tranche optionnelle : taux de rémunération de 10,56 %, soit un forfait de rémunération provisoire de 43.500,00 € HT.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

**Le Conseil communautaire,**

**Vu** l'exposé de Monsieur le Vice-président,

**Vu** la proposition d'attribution de la Commission d'analyse des offres,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve** le plan de financement de cette mission ;
- **Attribue** le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une chaufferie biomasse et son réseau de chaleur à Val-Cenis Lanslebourg au groupement de sociétés susvisé ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à signer le marché de maîtrise d'œuvre à venir ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.  
Pour copie conforme, Modane, le 06 octobre 2023.

Le Président  
Christian SIMON

